



Une famille s'approprie l'association et ses biens

Par **Club canin de Joeuf**, le **22/02/2011** à **21:45**

Bonjour, nous faisons partie d'un club canin, association loi 1901, où la grande majorité des adhérents a des doutes quand à la gestion faite par la présidente et sa famille majoritaire au conseil d'administration (5 personnes sur 7). Voici un résumé des événements qui nous ont conduit à cette situation :

Le 5 septembre 2010, nous avons organisé un loto dans le but de récolter des fonds pour aménager notre terrain. Lors de cette manifestation, la présidente a remis à certains gagnants de l'argent liquide en lieu et place de bons d'achat et de lots. Puis quelques jours plus tard, elle annonce que cette manifestation est déficitaire alors qu'une estimation rapide le soir même laissait envisager quelques centaines d'euros de bénéfices.

Devant cette situation, nous avons demandé à voir les comptes, car nous avons des doutes sur la gestion du club. La présidente a alors fait un scandale devant nous, en hurlant sa démission puis a quitté le club pendant plus d'un mois. Nous nous sommes alors tournés vers la Société Canine de Lorraine qui nous a conseillés et aidés à organiser une assemblée générale pour réélire l'intégralité de notre conseil d'administration, composé majoritairement par la famille et belle-famille de la présidente.

La présidente s'est présentée à cette assemblée accompagnée d'un huissier de justice et a demandé sa nullité au motif que les convocations n'étaient pas signées de sa main. Monsieur le Maire, qui était convié, s'indignant de la situation, a pris la décision par arrêté municipal de suspendre le prêt du terrain qu'il nous avait octroyé en attendant que la situation soit assainie.

La présidente a alors organisé une nouvelle assemblée générale à laquelle elle a refusé l'entrée à plusieurs d'entre nous sous le faux prétexte qu'ils n'étaient pas à jour de cotisation. Il n'a été procédé à aucun vote car nous nous y sommes opposés et aucune liberté d'action n'a été donnée au conseil d'administration.

Aujourd'hui, malgré l'arrêté municipal et la volonté contraire exprimée par l'assemblée générale des adhérents, l'ensemble des installations et du matériel de notre club a été démonté et récupéré par la présidente et sa famille, et la comptabilité de

l'association ne nous a jamais été fournie.rnrnNous ne savons plus quels sont nos recours pour empêcher l'appropriation de l'association par cette famille. C'est pourquoi nous sollicitons vos conseils.